

ÉDITORIAL
NATHALIE BAMPS

L'IVG sortira du Code pénal

**Jamais contentes.
Et on assume!**

Ily a 11 semaines, ma collègue prenait la plume en ce lieu pour se demander – je la cite – «au nom de quoi une femme devrait-elle satisfaire à une série de conditions pour disposer librement de son corps? N'est-elle pas suffisamment apte, saine d'esprit, intelligente, avisée, pour prendre elle-même une décision?». Aujourd'hui, cette question est toujours pertinente. On la pose là, sur la table du gouvernement. Oui, au nom de quoi se permet-on de limiter aussi strictement le droit des femmes à disposer librement de leur corps? Au nom de qui (on croit savoir...)?

Les esprits cyniques (et machistes) diront que nous, les femmes, ne sommes jamais contentes. La majorité gouvernementale s'est engagée sur la voie de la dépénalisation de l'avortement. Il sortira du Code pénal, promis. Réjouissez-vous, Mesdames.

Sauf que non, on ne se réjouit pas. Car cette décision n'est qu'un écran de fumée qui cache (mal) le fait que le droit des femmes restera aussi limité. Contraint. Le texte annoncé maintient dans le cadre légal le délai maximal de 12 semaines de grossesse, et le délai de réflexion de 6 jours, alors que la majorité des experts auditionnés préconisaient d'ouvrir ce cadre. Ceux qui ne le respectent pas risqueront toujours des sanctions.

Alors oui, la Belgique va certainement faire une avancée historique. Mais à relativiser fortement. Car sous la pression des ultra-conservateurs du CD&V et de la N-VA, les partis au pouvoir ont capitulé, et laissé tomber l'opportunité de se montrer réellement progressistes, en s'alignant par exemple sur la législation de nos voisins néerlandais.

Le pire étant aussi à venir. Car le CD&V ne compte pas en rester là. Koen Geens est prêt à dégainer un autre texte de loi sur la reconnaissance du fœtus, qui pourrait anéantir ces avancées. Il n'empiète pas sur le droit à l'avortement, disent les partenaires de majorité. On croise les doigts pour qu'ils aient raison. Et que ce texte ne soit pas une reprise par la main droite de ce que la gauche aura donné. Un prélude à un nouveau recul du droit des femmes. «J'accouche, je décide», affirmait ma collègue. On persiste, et on signe.

Cette décision n'est qu'un écran de fumée qui cache (mal) le fait que le droit des femmes restera limité. Contraint.